LES CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ

ABSENCE DE CONTRAT DE TRAVAIL OU DE MANDAT SOCIAL

depuis 2 ans au moins

QUELS SONT LES ÉVÉNEMENTS PERMETTANT LE DÉBLOCAGE ?

- **Les trois conditions suivantes doivent être remplies :**
  - Avoir exercé des fonctions d'administrateur, de membre du directoire ou de membre du conseil de surveillance.
  - Ne pas avoir liquidé sa pension de retraite dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse.
  - Ne pas être titulaire d'un contrat de travail ou d'un mandat social depuis deux ans au moins à compter de la révocation du mandat social ou de son non-renouvellement.

IMPORTANT

La validation de votre ordre est fonction de la **date de réception des pièces justificatives.**
Vous avez **30 jours pour nous adresser** les pièces justificatives à compter de la saisie sur votre espace privé ou de la réception de la demande (par courrier), **au-delà, votre ordre sera annulé.**

DATE DE L'ÉVÉNEMENT

- **Date de fin de la période de 2 ans** (sans mandat social, ni contrat de travail) à compter de la fin du mandat social (par révocation ou non renouvellement).

QUI EST CONCERNÉ ?

- Les mandataires sociaux ayant exercé des fonctions d'administrateur, de membre du directoire ou de membre du conseil de surveillance.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'APPLICATION ?

- **Dans le cas d'un déblocage partiel**, les avoirs les plus anciens sur le support financier demandé sont débloqués en priorité.
- **Précisions concernant la participation et l'intéressement :** les droits acquis au titre des exercices comptables de l'entreprise, clos au moment de l'événement pourront également être remboursés après leur investissement dans le PERECO.
- Seules les sommes investies avant la date de l'événement peuvent être remboursées par anticipation.

QUELS SONT LES JUSTIFICATIFS À FOURNIR ?

- Copie recto/verso, datée et signée, de tout document officiel d'identité établi par une autorité compétente (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour...), en cours de validité.

ET

- Relevé d'Identité Bancaire.

ET

- Copie du procès-verbal de l'organe décisionnaire de non-renouvellement de(s) mandat(s) social(sociaux) ou de sa(leur) révocation.

ET

- Copie de l'attestation d'inscription à France Travail ou de toute pièce justifiant l'absence de contrat de travail ou de mandat depuis deux ans au moins, à la suite de son non-renouvellement ou de sa révocation.

Les justificatifs listés sont les documents les plus couramment utilisés pour vérifier l'existence de l'événement invoqué.

EN BREF

PLANS CONCERNÉS

PERECO/PERECOI
compte-titres

DÉLAI POUR FORMULER LA DEMANDE DE DÉBLOCAGE	NOMBRE DE DEMANDES DE DÉBLOCAGE AUTORISÉES
À TOUT MOMENT	1

Vous pouvez effectuer votre **demande de déblocage** directement depuis votre **espace privé.**

UNSA DISNEYLAND PARIS
Récupéré sur

BNP PARIBAS EPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES est un Métier de BNP Paribas SA
BNP PARIBAS - S.A au capital de 2 261 621 342 euros
Siège social : 16, bd des Italiens - 75009 Paris
RCS Paris 662 042 449 - N° identifiant CE FR 76 662 042 449 - www.bnpparibas.com - N°ADEME : FR200182_01XHWE

Studio BNP Paribas E&RE - 09-25-008 - Cas de déblocage / ES - Septembre 2025

BNP PARIBAS
ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES

Téléchargé sur unsa-disney.fr le 18 novembre 2026 à 20:55 · UNSA Disneyland Paris